

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 122/2022

A la Société BISMILAH SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n°MDNAC/CAB/018/2020, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million neuf cent septante-deux mille cinq cent (USD 1 972 500) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 10/06/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général